

## COMPTE RENDU

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Municipal de la Commune de Maureillas/las Illas, en session ordinaire du mois de Juillet sous la Présidence de Monsieur Michel COSTE Président.

**PRESENTS :**

**CERET :** M. Michel COSTE, M. José ANGULO, M. Denis DUNYACH, Mme Maria LACOMBE, M. José BELTRAN, M. Marti VILA-PASOLA, M. Patrick PUIGMAL

**LE BOULOU :** M. François COMES, M. Hervé CAZENOVE, Mme Rolande LOIGEROT, Mme Aline MOSSE, M. Carlos GREZES

**MAUREILLAS LAS ILLAS :** M. Jean VILA, Mme Joseline LAFON, M. Stéphane GALAN

**SAINT JEAN PLA DE CORTS :** M. Robert GARRABE, Mme Annette AICARDI, M. Patrick CASADEVALL

**REYNES :** M. Guy GATOUNES,

**L'ALBERE :** M. Marc DE BESOMBES SINGLA

**LES CLUSES :** -

**LE PERTHUS :** M. Thierry THADEE

**TAILLET :** M. Alain RAYMOND

**VIVES :** -

**ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES :** Mme Brigitte BARANOFF ayant donné procuration à M. Denis DUNYACH, Mme Stéphanie JUSTAFRE-GALLEGO ayant donné procuration à M. Michel COSTE, Mme Géraldine BOURDIN, Mme Sophie MENAHEM ayant donné procuration à M. José ANGULO, M. Jean-Jacques PLANES, Mme Sylvaine RICCIARDI-BRAEM ayant donné procuration à M. François COMES, M. Jean-Claude FAUCON ayant donné procuration à M. François COMES, M. Patrick FRANCES, Mme Claudine MARCEROU, M. Antoine COPPOLANI, Mme Florence CARLIER RUIZ ayant donné procuration à M. Guy GATOUNES, M. Alexandre PUIGNAU, M. Alain RAYMOND, M. Jacques ARNAUDIES ayant donné procuration à M. Michel COSTE

M. Jean VILA, Vice-Président, Maire de Maureillas/las Illas accueille les participants.

M. Le Président vérifie le quorum, désigne M. Stéphane GALAN secrétaire de séance et fait part des procurations qui lui sont parvenues.

#### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote :

➤ **Vote : Unanimité**

## **1/INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

**Dossier présenté par Michel Coste, Président**

*Délibération n° 2021/144/D*

### **1/1 – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal : Opposition au transfert de compétence**

Au titre de l’article L 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui précise que si une communauté de communes ou d’agglomération n’est pas déjà devenue compétente en matière documents d’urbanisme (PLU et cartes communales), elle le devient automatiquement « le 1<sup>er</sup> juillet de l’année suivant l’élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires » sauf opposition de 25% des communes représentant au moins 20% de la population (minorité dite de blocage),

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Vallespir,

Considérant que les communes membres de la Communauté de Communes du Vallespir avaient jusqu’au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour s’opposer au transfert de la compétence PLU,

Vu les différentes délibérations prises par les communes de Reynes, Saint Jean Pla de Corts, Taillet, Les Cluses, le Perthus, le Boulou et Céret,

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte que plus de 25% communes représentant au moins 20% de la population s’oppose au transfert de la compétence Plan Local d’Urbanisme.

## **2- FINANCES**

**Dossiers présentés par Michel Coste, Président**

*Délibération n° 2021/145/D*

### **2/1 – Fiscalité Locale : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales**

Vu la loi de finances pour 2012 qui a instauré un Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPCI) ;

Vu les articles L.2336-1 et suivants du CGCT détaillant les modalités de versement des FPIC entre un EPCI et ses communes membres ;

Vu les délibérations précédentes par lesquelles le conseil communautaire avait décidé à l’unanimité de retenir la répartition dérogatoire et de faire supporter intégralement le montant de la contribution de l’ensemble intercommunal au FPIC par la Communauté de Communes ;

Considérant la notification reçue de la Préfecture le 19 juillet dernier nous informant de la contribution 2021 à hauteur de 434 857 € et qui précise la répartition de droit commun de la contribution entre la Communauté de Communes (173 288 €) et les communes membres (261 569 €) ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de faire supporter l’intégralité de la contribution par la Communauté de Communes soit 434 857 €, montant inférieur au vote du budget (500 000 €).

Dit que les crédits suffisants ont été inscrits au budget 2021 de la Communauté de communes du Vallespir.

➤ **Vote : Unanimité**

## **3- ENVIRONNEMENT**

**Dossier présenté par Michel COSTE, Président**

*Délibération n° 2021/146/D*

### **3/1 – Dépollution des Berges du Tech : modification du plan de financement et demande de subvention dans le cadre du plan de relance et de la Région Occitanie**

En janvier 2020, lors de la tempête Gloria, les fortes crues du Tech ont érodé les berges et fait apparaître un site d’enfouissement de déchets ménagers n’ayant fait l’objet d’aucune autorisation.

Ces déchets furent enfouis au lieu-dit « el regatiu » dans les années 60-80 lorsque l’incinérateur du syndicat de traitement des déchets ne fonctionnait pas.

Compte tenu des nouveaux sondages réalisés et des nouveaux volumes à traiter faisant apparaître un coût d'opération de 1 370 366.99 € HT, il convient de modifier le plan de financement prévu dans la délibération 2021/014/D en date du 8 février 2021,

Un nouveau plan de financement avait adopté lors du conseil communautaire du 28 juin dernier. Suite à un dernier échange avec les services de l'Etat, il nous a été précisé que les crédits versés par l'agence de l'eau ne pouvaient cumuler avec ceux mobilisés par le plan de relance.

Par ailleurs, les crédits du plan de relance ont été revus à la baisse au vu de la répartition établie à l'échelle de la Préfecture Régionale

FINANCEURS	Plan financent initial	Plan financement actualisé
ETAT - PLAN DE RELANCE	949 758.00	896 000.00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES (obtenue)	46 535.00	45 000.00
REGION OCCITANIE – PYRENEES-MEDITERRANEE	50 000.00	155 293.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPYR	274 073.99	274 073.99
AGENCE DE L'EAU - Appel à Projet Rebond	50 000.00	0,00
<b>MONTANT HT</b>	<b>1 370 366.99</b>	<b>1 370 366.99</b>

Et de solliciter la subvention correspondante dans cadre du plan de relance et de la Région Occitanie.

➤ **Vote : Unanimité**

#### **4/DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Dossier présenté par Marc de BESOMBES SINGLA, Vice-Président Mobilité et Tourisme Vert**

*Delibération n° 2021/147/D*

##### **4/1 – Véloroute voie verte : Convention d'occupation à titre précaire et révocable**

La véloroute voie verte Pirinexus en Vallespir emprunte, sur le territoire de la commune du Boulou, une partie du domaine concédé par l'Etat à Autoroutes du Sud de la France (ASF). En effet, la véloroute voie verte passe sous le viaduc de l'autoroute A9 qui enjambe le Tech.

A plusieurs reprises des travaux ont eu lieu sur ce secteur pour le bon fonctionnement et la sécurité au niveau de l'autoroute et de la véloroute voie verte. Afin de clarifier la situation entre toutes les parties prenantes sur ce secteur, ASF propose la signature d'une convention d'occupation.

Cette convention est sans contrepartie financière et éclaircit le rôle de chacune des parties en matière d'exploitation.

Etant donné que de nouveaux travaux devraient être effectués par ASF à la rentrée 2021, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser dès à présent le Président à signer la convention avec ASF.

➤ **Vote : Unanimité**

#### **5- AFFAIRES DIVERSES**

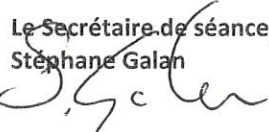
Mme Fanny FONTAINE apporte des précisions relatives aux fonctionnements des accueils de loisirs intercommunaux pendant la saison estivale du fait de la crise sanitaire :

- . Aucun des séjours n'a été annulé pour l'accueil des Adolescents
- . Les plannings du mois d'août ont été gérés en amont pour la gestion des pass sanitaires.

Elle remercie la Commune de Le Boulou qui fermera la piscine au public afin d'accueillir seulement nos groupes sur les horaires prévues, afin de ne pas dépasser la jauge de 50 personnes.

Par ailleurs le centre de vaccination doit être délocalisé au 28/08/2021, il a été demandé aux communes de nous faire connaître leurs disponibilités en matière de salles. La commune de Reynes apportera une réponse la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19h20

Le Secrétaire de séance,  
Stéphane Galan  


Le Président,  
Michel Coste  
